

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 20E DU 2 NOVEMBRE 2015

Sur proposition de Danielle Simonnet

Vœu pour le respect des droits des salariés de l'OMS, entreprise de nettoyage sous-traitante de Paris Habitat

Considérant que plus de cinquante salariés de l'entreprise OMS, chargée d'assurer le nettoyage sur plusieurs sites de Paris Habitat sont en grève depuis le 21 septembre pour demander l'application de la loi et du code du travail, et de pouvoir faire correctement leur travail,

Considérant que les salariés ne sont pas équipés en chaussures de sécurité, en gants, ni parka en hiver, qu'ils n'ont pas tous le nécessaire pour travailler (manque de chariot pour chacun, de produits d'entretien en quantité suffisante)

Considérant qu'ils perçoivent leur feuille de paye à des dates aléatoires, et sur des montants fantaisistes (le salaire censé être versé en fin de mois arrive le 15 ou le 18 du mois suivant ; des fiches de paie montrent, certains mois, des salaires minorés sans justification),

Considérant que certaines feuilles de paye ne comportent même pas le numéro de sécurité sociale des salariés, que les salariés demandent la mise en place de la subrogation pour pouvoir bénéficier de leurs indemnités journalières en cas d'arrêt de travail,

Considérant que l'entreprise ne permet aucune évolution à ses salariés, certains salariés se retrouvent avec plus de 20 ans d'expérience toujours au même statut et salaire que le jour de leur embauche, qu'aucune formation et évolution des qualifications ne sont prévues,

Considérant que l'employeur ne leur accorde aucune prime de salissures prévues pour ces métiers,

Considérant que les conditions du dialogue social ne sont pas réunies à ce jour,

Considérant le risque de dégradation de la situation et les tensions de plus en plus vives entre la direction et les grévistes,

Considérant que l'entreprise OMS doit immédiatement respecter les droits des salariés et appliquer le code du travail,

Considérant que Paris habitat, en tant que donneur d'ordre doit assumer sa responsabilité, et exiger du sous-traitant de respecter ses obligations légales,

Sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe Front de Gauche -" Place au peuple ! ",

- **le conseil d'arrondissement du 20^{ème} émet le vœu que la maire du 20^e et la maire de Paris interpellent Paris Habitat pour exiger du donneur d'ordre que la société OMS respecte ses obligations légales et les droits des salariés.**
- **Le conseil d'arrondissement du 20^{ème} invite Paris-Habitat à introduire des clauses sociales et à ouvrir la réflexion sur la réservation de certains de ses marchés aux structures d'insertion par l'activité économique.**